



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 559-07-2016, 945-07-2016, 1027-01-2016 ET 1034-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 6 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 559-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT;**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 945-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008, TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ;**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1027-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1027-2015 DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2016);**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-2016 CONCERNANT L'USAGE, L'ACCÈS ET L'ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Bromont, ce 15^e jour de juin 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques